

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2.3 Versant rive droite

Echelle: 1/2000

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet arrêté par le conseil
02 juillet 2025

Projet mis à l'enquête publique par arrêté
en date du 02 juillet 2025

LEGENDE

U ZONES URBAINES

Ua	Secteur d'urbanisation traditionnelle des noyaux urbains les plus anciens
Ub	Secteur d'habitat collectif ou individuel groupé dense
Uc	Secteur à dominante d'habitat individuel isolé ou groupé dense
Ua0/Uc0/Uc2	Secteur urbanisé inconstructible (risque fort)
Ud-Rd	Secteur urbanisé, inconstructible au PPRI
Uca	Secteur d'hébergement de plein air (camping)
Uce	Secteur destiné à l'accueil d'activités économiques
Uce	Secteur destiné aux activités économiques, avec limitation des commerces
Uep	Secteur destiné à recevoir des équipements publics ou d'intérêt collectif
Uj	Secteur cultivé, doit jardin potager, en zone Urbaine
Upk	Secteur destiné à des parkings

AU ZONES A URBANISER

AUb	Zone destinée prioritairement à l'habitat sous forme dense
AUc	Zone destinée prioritairement à l'habitat sous forme moins dense

A ZONES AGRICOLES

Ab	Secteur agricole destiné aux constructions agricoles
Ab1	Secteur agricole où seule l'extension des constructions agricoles existantes est autorisée
Ac	Secteur agricole destiné à des constructions agricoles collectives (CUMA)
Am	Secteur agricole destiné prioritairement aux activités de maraîchage
Ap	Secteur agricole destiné à la production agricole; les constructions agricoles n'y sont pas autorisées
As	Secteur agricole sensible (unité Natura 2000)

N ZONES NATURELLES

N	Secteur naturel et forestier
Nj	Secteur de jardin potager
Ne	Secteur destiné à une activité économique
Ne0	Secteur destiné à une activité économique, dans lequel aucune construction n'est autorisée
Nf	Secteur destiné à une activité forestière
Nf0	Secteur destiné à une activité forestière, dans lequel aucune construction n'est autorisée
NL	Secteur destiné à des activités de loisirs

Règlements particuliers

Bâtiment d'élevage impliquant des distances d'éloignement réciproque
 Élément bâti remarquable à protéger au titre de l'article L151-19 du c. urba
 Chalet d'alpage
 Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11-2° du c. urba, d'extension et d'annexe
 Construction pouvant faire l'objet d'extension
 Construction pouvant faire l'objet d'extension et d'annexe

Secteur de mixité fonctionnelle : linéaire sur lequel les commerces et activités de service en rez-de-chaussée doivent être maintenus au titre du 1° du R151-37 du c. urb.

Emplacement réservé

Tracé de principe, au titre de l'article R151-48 du code de l'urbanisme (Voie verte)

Emplacement pour le stockage de la neige, au titre de l'article R151-31 du c. urba

Ruisseau busé ou réseau pluvial (constructibilité limitée au titre de l'article R151-31 du c. urb) - position indicative

Conduite EDF Aigueblanche - Randens (constructibilité limitée au titre de l'article R151-31 du c. urb) - position indicative

Secteur d'intérêt paysager et écologiques (vergers et vignes), au titre du L151-23 du c. urb.

Secteur d'intérêt paysager et écologique (ripisylves et autres linéaires boisés), au titre du L151-23 du c. urb.

Zone humide et son espace de fonctionnalité

Pelouse sèche

Corridors écologiques

Prise en compte des risques naturels

Secteurs réglementés du PPRI
Périmètres d'étude du PPRN de Le Bois; hors PPRN se reporter à la carte des aléas
Aigueblanche et Saint-Oyen sont couverts en totalité par la carte des aléas

Autre
Bâtiment non cadastré ajouté à titre indicatif
Projet en cours

Liste des emplacements réservés				
	N°	Bénéficiaire	Objet	Surface indicative
Saint-Oyen	ER1	Commune	Aménagement d'un parking	175 m ²
Saint-Oyen	ER2	Commune	Elargissement de voirie	390 m ²
Saint-Oyen	ER3	Commune	Aménagement du carrefour	140 m ²
Saint-Oyen	ER4	Commune	Aménagement du carrefour	20 m ²
Le Cray	ER5	Commune	Aménagement d'un parking	110 m ²
La Botollière	ER6	Commune	Aménagement d'un parking	70 m ²
La Botollière	ER7	Commune	Aménagement d'un parking	320 m ²
Le Bois	ER8	Commune	Aménagement d'un parking	60 m ²
Saint-Hélène	ER9	Commune	Aménagement d'un parking	235 m ²

Aigueblanche	ER10 Commune	Aménagement d'un parking	390 m ²
Aigueblanche	ER11 Commune	Aménagement aire de jeux	265 m ²
La Planchette	ER12 Commune	Aménagement d'un parking et départ voie verte	1315 m ²
Bellecombe	ER13 Commune	Aménagement voirie	65 m ²
Le Soussard	ER14 Commune	Aménagement d'un parking	25 m ²
Villoudry	ER15 Commune	Aménagement d'un parking	140 m ²
Villoudry	ER16 Commune	Aménagement d'un parking	100 m ²
Villoudry	ER17 Commune	Aménagement d'un parking	85 m ²

